

Bilan de compétences spécialisé

Objectifs

- Définir un projet professionnel,
- Préparer un projet de réorientation professionnelle,
- Faire un point sur ses compétences, aspirations, aptitudes
- Mieux appréhender les changements à venir et les plans d'action à mettre en œuvre,
en prenant en compte les incidences du handicap et des problématiques de santé

Public

Salariés d'entreprises ou agents de la Fonction Publique en situations de handicap ou confrontés à des problématiques de santé

Démarche

Au cours d'un premier entretien gratuit et sans engagement, le consultant du CRP présente la méthodologie, le contenu et les modalités de déroulement du bilan.

L'engagement du salarié sera confirmé ensuite par la signature d'une convention écrite, établie entre le bénéficiaire, le prestataire UGECAM et le financeur (employeur ou OPCA).

La prestation comprend :

Une phase préliminaire qui a pour objet :

- D'analyser la demande et les besoins du bénéficiaire
- De déterminer ensemble le format le plus adapté à la situation et au besoin
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

Une phase d'investigation et d'élaboration de projet :

Cette phase est basée sur une meilleure connaissance de soi et de l'environnement socioprofessionnel afin de pouvoir identifier les pistes les plus adéquates et cohérentes pour chaque personne :

- Analyse des parcours professionnels et personnels, analyse des éléments déterminants, des obstacles et facilitateurs, identification des atouts personnels et professionnels
- Identification des incidences des situations de handicap et des contraintes de santé
- Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels
- Identification et analyse des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- Exploration de l'environnement professionnel et mise en perspective avec les données précédentes pour identifier des pistes de projets
- Identification des compétences mobilisables et transférables en lien avec les pistes envisagées
- Confronter les pistes de projet envisagées aux restrictions éventuelles, analyser les possibilités de maintien dans l'emploi, de mobilité interne ou externe pour le salarié.

Une phase de conclusion :

Cette étape permet de :

- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- Prévoir et construire les étapes de la mise en œuvre du projet ciblé

Lors de cette phase, une synthèse écrite est remise et commentée. Cette synthèse définit le projet et précise les étapes de mise en œuvre.

Outils et Méthode

Alternance de temps de face à face et de démarches personnelles :

- Entretiens avec le salarié
- Evaluations des aptitudes (tests psychotechniques, questionnaires...)
- Investigations relatives aux intérêts, motivations, personnalité
- Travail d'exploration de l'environnement (recherches documentaires, enquêtes métiers...)

Prise en compte des situations de handicap à toutes les étapes du bilan :

- au niveau des modalités de déroulement : organisation et durée (prise en compte de la fatigabilité par exemple...), modalités d'échanges (exemple : appui d'une interface de communication ou interprète LSF pour les déficients auditifs), outils psychotechniques adaptés si besoin
- au niveau du contenu par l'analyse des incidences du handicap et des problématiques de santé à toutes les étapes de la carrière de la personne et pour l'étude de projets à venir
- au niveau du plan d'action par la formalisation de préconisations quant aux adaptations pouvant être nécessaires en emploi

Modalités de restitution

La dernière phase donne lieu à la rédaction d'un document de synthèse. Ce document porte sur les circonstances du bilan, les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives envisagées, les éléments constitutifs du projet professionnel ou de formation et les principales étapes prévues pour réaliser ce projet.

Intervenants

Psychologue du travail, ergonome, consultant bilan. Equipe pluridisciplinaire médico-psycho-sociale. Les intervenants ont une expertise dans l'accompagnement, la formation, l'orientation et l'insertion des personnes en situation de handicap.

Durée

24 heures réparties sur un délai de 3 à 6 mois en moyenne. La durée des séquences est définie avec chaque bénéficiaire.

Un temps complémentaire pourra être mis en œuvre lorsque des adaptations spécifiques sont nécessaires au regard des situations de handicap auxquelles les personnes sont confrontées.

Conformément, au cadre réglementaire, un suivi, dans les 6 mois après la fin de la prestation, est réalisé afin de faire le point sur l'évolution de la situation du bénéficiaire.

Coûts et financements

Nous contacter, devis sur demande.

Les conditions de prise en charge varient en fonction du statut du demandeur. Nos prestations sont éligibles au budget formation de l'employeur, au budget handicap (si l'entreprise a mis en place une politique handicap sous accord collectif ou convention AGEFIPH / FIPHFP), aux aides financières de l'AGEFIPH / FIPHFP (si l'entreprise verse une contribution au titre de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

Votre contact

CENTRE LILLOIS DE READAPTATION PROFESSIONNELLE

3 rue du Docteur CharcotCS 20001
59000 Lille Cedex

Tél. 03 20 10 43 92

bilandecompetences.clrp.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

<https://www.groupe-ugecam.fr/centre-lillois-clrp-ueros>

CENTRE DE READAPTATION PROFESSIONNELLE DE LA MOLLIERE

RESPONSABLE – Madame Isabelle RIMBAULT

Correspondant – Aurélie FERMENT

19-21 Bd de Paris
BP 39
62601 Berck-sur-Mer Cedex

Tél. 03.62.88.40.17

Accueil – Tél. 03 21 89 07 07

contact@crplamolliere.fr

<https://www.groupe-ugecam.fr/centre-la-molliere>